



Alimentation double pour lampes spectrales 35100

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARRGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Cette alimentation est destinée à alimenter les lampes spectrales au culot E27 ou de type OSRAM. Elle peut accueillir deux lampes en même temps. Le basculement sur l'une ou l'autre des lampes se fait par commutateur. Les lampes sont montées dans un support métallique solidaire du boîtier. Le foyer des sources est réglable en hauteur.

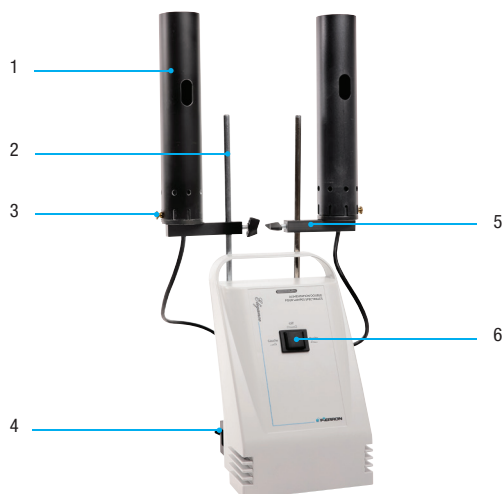
2 - Contenu de l'emballage

- Un alimentation
- Une notice

Caractéristiques techniques

- Alimentation : 230 V - 50 Hz
- Protection par fusible 2,5 A
- Foyer réglable en hauteur sur 300 mm
- Dimensions de l'alimentation (L x h x p) : 150 x 250 x 150 mm
- Masse : 2,7 kg

Description



- 1 : Cache-lampe
- 2 : Tige support
- 3 : Vis de fixation du cache-lampe
- 4 : Fixation de la tige support
- 5 : Fixation du support de lampe
- 6 : Interrupteur Marche-Arrêt / Commutateur de lampe

1 - Matériel indispensable

- Un ou deux carter(s) pour lampe spectrale E27, réf. 35001.10
- Un ou deux carter(s) pour lampe spectrale OSRAM, réf. 35101.10

2 - Lampes compatibles

- Lampe Cadmium, réf. 04738.10 (OSRAM)
- Lampe Hélium, réf. 09855.10 (E27) ou 04435.10 (OSRAM)
- Lampe Mercure, réf. 09856.10 (E27) ou 04436.10 (OSRAM)
- Lampe Mercure-Cadmium, réf. 04439.10 (OSRAM)
- Lampe Néon, réf. 09857.10 (E27)
- Lampe Sodium, réf. 09858.10 (E27) ou 06266.10 (OSRAM)
- Lampe Zinc, réf. 09859.10 (E27) ou 93216.10 (OSRAM)

3 - Mise en oeuvre

- Placer la tige support (2) dans sa fixation (4) à l'arrière de l'alimentation. Serrer la vis.
- Positionner la fixation du support de lampe (5) sur la tige support (2) à la hauteur souhaitée en serrant la vis adhoc.
- Dévisser la vis de fixation du cache-lampe (3).
- Ôter le cache-lampe (1).
- Placer une lampe spectrale dans le support de lampe.
- Repositionner le cache-lampe en l'orientant dans la direction souhaitée.
- Visser la vis de fixation du cache-lampe.
- Brancher le connecteur du support de lampe, à l'arrière de l'alimentation, sur la prise la plus proche de la tige support sur laquelle il est positionné.
- Brancher l'alimentation sur le secteur.
- Au moyen du commutateur de lampe (6), choisissez le côté désiré.
Selon le type de lampe que vous utilisez, il peut être nécessaire de patienter quelques minutes avant que la lampe n'atteigne sa puissance maximale.

Cette alimentation permet d'ajouter un second carter de lampe (OSRAM ou E27 et ce quelque soit celui déjà mis en place).

On procédera comme précédemment en débranchant au préalable l'alimentation du secteur et en positionnant le commutateur dans sa position neutre.

Le basculement sur l'une ou l'autre des lampes se fera au moyen du commutateur.

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.